



Mairie

10 Impasse des jardins
BP 1 - 44440 Teillé
02 40 97 23 15
mairie@teille44.fr

Horaires de la mairie

- * Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- * Le vendredi après-midi de 14h à 16h30



Horaires de la poste

- * Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
- * Le samedi de 9h00 à 11h30

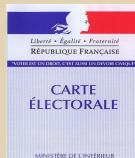
Agenda du mois

Novembre

28 - Les dangers d'internet

Décembre

- 2 - Marche de Noël ALT
- 8 - Inauguration les Illumina'sons
- 12 - Conseil Municipal
- 16 - Gueleton des Tilliacos
- 17 - « Si j'osais mon petit cœur » au Théâtre de Teillé
- 18 - Tadjikistan Cinéma Eden
- 19 - Repas de Noël Restaurant aux 4 Saisons
- 22 - Concert de Noël



Inscription sur les listes électorales

avant le
31 décembre 2017

Carte d'identité,
justificatif de domicile.

Pour pouvoir voter à
Teillé en 2018

TEILLÉ—Actualités



n° 878

Décembre 2017

Municipalité

The poster features a woman's profile in shadow against a bright background, with a hand reaching towards her. A circular logo for 'BRIGADE DE PRÉVENTION DELINQUANCE JUVENILE' is visible. The main text reads 'LES DANGERS D'INTERNET'. Below it, it says 'LA BPDJ ET LA COMMISSION ENFANCE JEUNESSE VOUS PROPOSE UNE SOIRÉE DÉBAT'. At the bottom, it specifies 'Mardi 28 novembre 2017 20H30 Durée : 1H30' and 'Salle Polyvalente Entrée gratuite Public : adulte'.

P.A.C.S. Acte Civil de Solidarité

Depuis le 1er novembre 2017 les PACS se font en Mairie sur rendez-vous.

Documents à fournir : Pièce d'identité, copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de trois mois) et déclaration conjointe cerfa N°15725*02.

Articles pour le Teillé Panorama 2018

Merci aux associations, qui ne l'ont pas encore fait, d'adresser vos articles pour le 30 novembre au plus tard.

Format A5 paysage + logo + une photo (format jpeg)- mairie@teille44.fr

RECENSEMENT MILITAIRE

Les filles et les garçons nés en **Octobre, Novembre, Décembre 2001** sont invités à venir en Mairie, le mois de leur 16 ans, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille.



Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé morts pour la France.



Au cours de ce mois de **Novembre 1917** nous n'avons heureusement **aucun décès à signaler.**

RECENSEMENT
de la population

**LE RECENSEMENT PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !**

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT EN LIGNE, DES AVANTAGES POUR TOUS

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité
- Un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement

& votre commune

RECENSEMENT
de la population

**Répondez sur internet,
c'est encore plus simple**

le-recensement-et-moi.fr

Du 18 janvier au 17 février 2018

**DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN**

& votre commune

Des éco-gestes pour la planète

Pour la seconde année consécutive, l'association Eoliennes en pays d'Ancenis (EOLA) organisera, durant l'hiver prochain, un défi-famille à énergie positive.

Durant l'hiver 2016-2017, en lien avec l'association Alisée et la COMPA, 20 familles regroupées dans 2 équipes, l'une sur Teillé, l'autre autour de Vair sur Loire, se sont engagées, à travers des éco-gestes, à réduire leur consommation d'énergie.

Le résultat est là : les économies s'étagent de 8 à 16%.

Pour l'hiver 2017-2018, et fort de l'expérience acquise, nous envisageons de renouveler le Défi Famille avec 4 équipes de 10 à 12 familles réparties sur le territoire de la COMPA. Ce défi se déroulera du 1^{er} décembre 2017 au 30 avril 2018, et sera animé par l'association EOLA. Il se terminera par une restitution individualisée à chaque famille afin d'évaluer les actions entreprises par chacun.

Les familles intéressées peuvent consulter notre site eoliennes-ancenis.fr (onglet défi-famille)

Pour tout renseignement → par courriel : economie-energie@eoliennes-ancenis.fr
 → par téléphone : 06-19-91-42-88

Gourmandises @ écrire

Atelier d'écriture ludique à partager en famille
à la BIBLIOTHEQUE DE TEILLE

Avez-vous jamais attentivement écouté ce que vous raconte votre nez, ce que vous susurrent vos papilles?

Embarquez pour un voyage gourmand à la découverte des épices. Vos sensations, seules maîtresse à bord, guideront et aiguilleront votre plume.

Infos pratiques : à partir de 7 ans

Durée: 2h

2 dates (choisir une des deux dates au choix)

- mercredi 29 novembre de 14h30 à 16h30
- mercredi 13 décembre de 16h à 18h

Réservation obligatoire au 06 26 43 70 43

Toutes les animations des 27 bibliothèques sur www.pays-ancenis.com

L'atelier « Gourmandise @ écrire » est animé par Corinne Chervalier et les bénévoles de la bibliothèque de Teillé.



Inauguration des Illumina'sons 3^{ème} édition



Vendredi 8 décembre

Rendez-vous place de l'église à 18h30

Programme des festivités

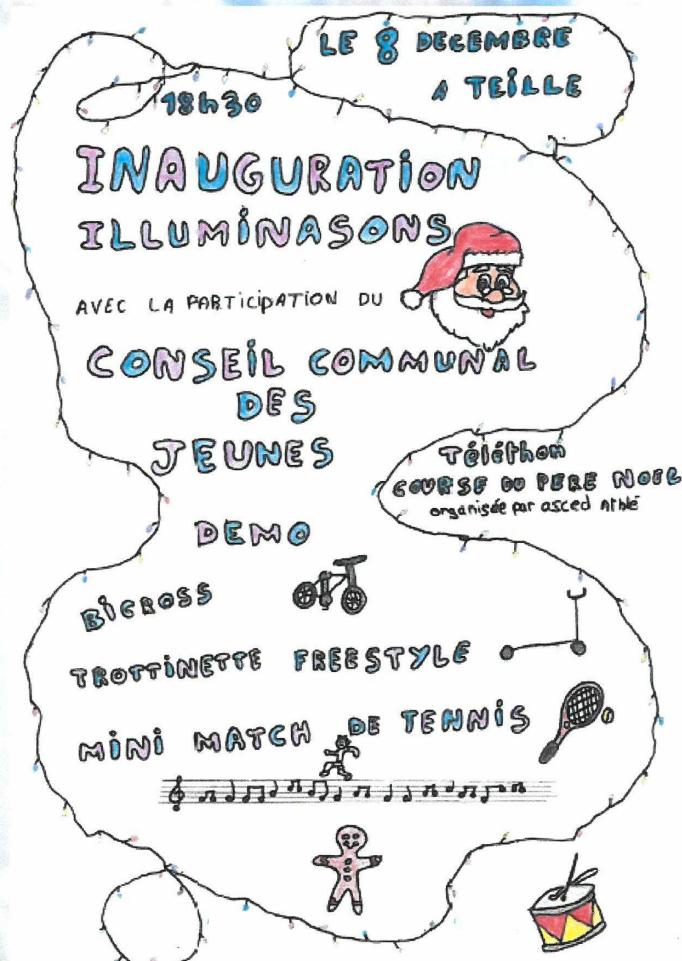
Lancement du concours
des maisons décorées

l'ASCED Athlétisme propose

Les
Foulées
du Père Noël



Parcours ouvert à tous,
dans le bourg de Teillé
~3 km adultes
~0.7 km enfants
Prévoir éclairage et sons



CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES

du 8 Décembre au 7 Janvier le temps des Illumina'sons 2017

« Décorez votre maison à l'occasion des fêtes de fin d'année et mettez tout cela en couleur lumière et musique »

Encourager et récompenser les démarches personnelles ou familiales qui permettent de participer à l'animation et l'embellissement de notre commune pendant les fêtes de fin d'année. Ce concours est réalisé dans un esprit de spontanéité et de bonne humeur, pour le plaisir de tous les habitants et des visiteurs.

REGLEMENT

Ce concours est organisé par la commission pôle culturel et la municipalité avec pour objectif de faire participer les particuliers et les commerces situés sur le territoire de la commune aux Illumina'sons de Noël.

Conditions de participation

Le concours s'adresse à tout particulier, locataire ou propriétaire, demeurant sur le territoire communal, ainsi qu'aux commerces. Illuminez, décorez votre maison pendant la période des Illumina'sons. Ces décorations visuelles et sonores devront être originales et créatives en favorisant les énergies renouvelables et la fabrication artisanale.

Composition et notation du Jury

Le jury sera composé de représentants de la commission pôle culturel et de membres du conseil communal jeune. Les membres du jury ne pourront pas voter pour leur lieu de résidence ou leur commerce.

Le jury passera dans la commune entre le 22 et le 29 décembre 2017 afin de noter l'ensemble des illuminations et décorations. Les habitations et commerces lauréats seront ensuite informés qu'ils ont été sélectionnés pour recevoir un prix. Si un lauréat ne souhaite pas de prix, c'est l'habitation / commerce suivant dans le classement établi par le jury qui sera récompensé. Toutes les réalisations seront notées depuis la voie publique par Critères de notation.

Les résidents ne sont pas tenus d'être présents pendant la visite du jury, mais les illuminations et décorations qui seront notées doivent être visibles de la rue.



Responsabilité, sécurité

Les illuminations et décorations seront réalisées par les participants sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsables de quelque dommage que ce soit.

Communication, publicité

La participation au concours implique de la part de chaque candidat l'autorisation de diffuser les photos de la réalisation.



BULLETIN D'INSCRIPTION « maisons décorées » (Illumina'sons 2017)

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE/HAMEAU.....

TELEPHONE.....

.....A envoyer ou déposer à la mairie avant le 20 décembre.....

Actualités divers



Découverte du Monde TADJIKISTAN, Les œuvres du Pamir Film HD de SOLIDREAM

Dans les montagnes isolées du Pamir, en Asie centrale, trois amis mettent à l'épreuve un concept original de vélo en bambou fabriqué par de jeunes artisans-ingénieurs français. Entre deux ascensions de sommets sauvages à près de 6000 m, il s'agit surtout de rencontrer ceux qui œuvrent en cohérence avec leur environnement. Sur leur route, des hommes et des femmes ont décidé de relever un autre type de défi : réinventer un savoir-faire local et regagner en autonomie, en liberté. Depuis chez soi, jusque dans les montagnes du Tadjikistan, leur aventure invite à se questionner sur le sens et la portée de nos actions.

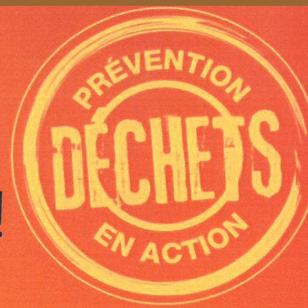
Rendez-vous le Lundi 18 décembre 2017

Cinéma Eden d'Ancenis Séances 14h30 - 17h - 20h30

Adultes 5 € - Jeunes 3 € - Abonnement /6 séances adultes 20 € et moins de 16 ans 10 €

Du 18 au 25 novembre 2017 :

Une semaine pour réduire ses déchets !



Dates/horaires	Animations « Semaine européenne de réduction des déchets »	Lieux	Conditions
Samedi 18 novembre de 14h à 19h30	Fête du jeu sur la thématique « Environnement » organisée par le SIVOM de Ligné. Jeux divers et stand prévention des déchets COMPA.	Salle des Charmilles, Mouzeil	Entrée libre
10h30	Visite du quai de transfert des ordures ménagères (par la société Brangeon)	ZA de l'Aufresne, Ancenis	Inscriptions auprès de la COMPA
Du 18 au 25 novembre Mercredi 14h30/19h Vendredi 16h/19h Samedi 10h/12h	Exposition sur le compostage	Bibliothèque d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire	Entrée libre
Mercredi 22 novembre à 10h30	Visite du quai de transfert des ordures ménagères (par la société Brangeon)	ZA de l'Aufresne, Ancenis	Inscriptions auprès de la COMPA
Jeudi 23 novembre 14h et 15h De 13h30 à 17h	Visite de l'Ecocyclerie du Pays d'Ancenis (par Trocantons) Rencontre avec les artisans Répar'Acteurs du Pays d'Ancenis à l'Ecocyclerie	Route du Bois Madame, Saint-Mars-la-Jaille	Entrée libre
Samedi 25 novembre 10h à 12h 14h et 15h	Sensibilisation au compostage avec un ambassadeur de la prévention et du tri des déchets COMPA Visite de l'Ecocyclerie du Pays d'Ancenis (par Trocantons)	Bibliothèque d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire Route du Bois Madame, Saint-Mars-la-Jaille	Entrée libre

Animations gratuites. Informations auprès de la communauté de communes.

TRIER SES DÉCHETS C'EST BIEN, LIMITER LEUR PRODUCTION C'EST MIEUX !

Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)

Service Gestion des déchets

Centre administratif « Les Ursulines » - Quartier Rohan - 44156 Ancenis Cedex

Tél: 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com



www.pays-ancenis.com

Vie associative Teilléenne

Teillé

Animation

Organise la

ST SYLVESTRE

Animé par l'orchestre Globe-trotteurs

RDV LE 31 DECEMBRE 2017 à 20H

A LA SALLE POLYVALENTE DE TEILLE

MENU

- Assortiments de 5 réductions
- Assiette de foie gras, saumon et jambon sec
- Aumônière de St Jacques
- Trou normand
- Rôti de veau avec sauce champignons accompagné d'un gratin dauphinois et d'une tomate provençale
- Trio de fromage
- Farandole de mignardises

65 € /
personne
Vins compris

Réservation au 02 40 97 75 53
Ou par mail : teilleanimation@hotmail.com

MARCHÉ de NOËL

Samedi 2 décembre 2017

ANIMATIONS :

Orgue de Barbarie, sculptures en ballons
Pêche à la ligne, Maquillage
Photo avec le Père Noël dès 15h00 !

SUR PLACE :

Bar, vin chaud
Barbe à papa, Bonbons, Gâteaux
Gourmandises préparées par les enfants
Crêpes et Galettes

(Commande possible à 0.50€/pièce, en appelant le 06.23.20.74.66)

De 10h00 à 18h00, Salle polyvalente de Teillé
Organisé par l'Amicale Laique de Teillé

Amicale des Retraités

Vie du Club : Le 1^e et 3^e jeudi du mois à 14h00.

Marche : vendredi 1^e décembre à Pannecé, vendredi 8 décembre à Mouzeil et le vendredi 24 décembre à Mésanger, heure de rassemblement : 14h00

Tous les retraités sont invités à venir nous rejoindre le premier et troisième jeudi du mois à la salle polyvalente de Teillé, pour passer un bon après-midi.

Nous avons fêté les anniversaires de Christiane Verger, Renée Coué et Thérèse Juton, le 12 octobre.



Dans le but d'aider au financement des projets de l'Ecole Jacques Demy,
l'Amicale Lafaque relance une

OPERATION **«RECYCLAGE PAPIERS»**

Les papiers acceptés sont les suivants :

- * toutes publicités (retirer les plastiques d'emballages),
 - * les livres,
 - * les journaux,
 - * les manuels scolaires,
 - * les annuaires,
 - * les enveloppes papier avec et sans fenêtres,
 - * les courriers, lettres,
 - * les papiers cadeaux,
 - * les cahiers,
 - * les magazines,
 - * les catalogues.



Vous pouvez déposer vos papiers à l'école lors des permanences suivantes :

LES SAMEDIS DE 10H À MIDI

2 DECEMBRE
6 JANVIER

**BENNE PREVUE DU
29 JANVIER AU 5 FEVRIER**

Si vous n'êtes pas disponible lors de ces dates,
contactez-nous.

Nous
Retrouvez-nous sur  amicalelaigueetille.asso.fr

Vie associative Teilléenne



Répétitions pour le concert de Noël

Comme chaque année, les résidents de la Sainte Famille, du Foyer des Quatre Saisons et les enfants de l'école Saint-Pierre donneront :

un concert de Noël à l'église de Teillé, le vendredi 22 décembre à 19h00

Les répétitions vont reprendre. Déjà, les années précédentes, quelques personnes de la commune venaient grossir les rangs des chanteurs. On n'est jamais trop nombreux ! Les répétitions sont ouvertes à tous ceux qui aiment chanter. Elles auront lieu les lundi 4 et 11 décembre de 14h30 à 15h30, dans la salle d'animation de la résidence de la Sainte Famille. Une répétition générale sera également à prévoir le 18 décembre.

Venez chanter Noël avec nous ! Michelle Grevêche et Anne Rullier



SI J'POSAS MON PETIT COEUR

Dimanche 17 à 16h30

Théâtre – Tout public à partir de 10 ans

De Yoland Simon par le Théâtre Artisanal Transgénique, de St Nazaire (44)

On est au XVIIIe siècle et la torture - on dit alors la « question » - est courante. À travers des épisodes historiques, comme le supplice infligé en 1766 au Chevalier de la Barre qui avait omis de saluer une procession, la pièce montre comment, devant les pires horreurs, le quotidien nous fait facilement passer de la révolte à l'indifférence. Au magistrat chargé de lui extorquer des aveux, son épouse demande : « Mon petit coeur, avez-vous fait donner aujourd'hui la question ? »

Comment parler de torture aujourd'hui, sinon par l'humour noir ? C'est le parti pris de Yoland Simon dont le superbe « à la manière de » Marivaux réussit à nous faire rire tout en nous rappelant cette face glaçante de l'humanité.

Entrée 7.5 €, Réduit 5.5 €, moins de 14 ans : 3 €

ASCED HANDBALL

Samedi 02 Décembre (Matchs à Riaillé)

15h30 : "-12 Ans Féminines" contre Ligné

17h15 : "-14 Ans Masculins" contre Ligné

19h00 : "Seniors Masculins" contre Héric

21h00 : "Seniors Féminines" contre Ancenis

Samedi 09 Décembre (Match à Riaillé)

14h30 : "-18 Ans Masculins" contre Donges

Dimanche 10 Décembre (Match à Riaillé)

09h30 : "-12 Ans Féminines" contre Treillières

Dimanche 17 Décembre (Matchs à Riaillé)

09h30 : "-11 Ans Mixtes" contre St Herblain

11h00 : "-16 Ans Masculins" contre Ancenis

Contact : Guillaume Priou 06 32 70 12 01 / asced-handball@orange.fr / Page Facebook ASCED Handball





BAR ET RESTAURANT « AUX 4 SAISONS »

12 PLACE DE L' EGLISE TEILLE

TEL : 02 40 97 79 92 OU 06 12 82 62 35

VOUS RAPPELLEZ SA VENTE D'HUITRES EN OUTRE LE DIMANCHE MATIN.
HUITRES N°3 VENDEENNES LIVREES DU JOUR PAR L'OSTEOCULTEUR.
BOURRICHES, PRODUITS DE LA MER SPECIFIQUES SUR COMMANDE.



N'OUBLIEZ PAS DE TELECHARGER NOTRE APPLICATION « AUX 4 SAISONS »

VOTRE RESTAURANT
AUX 4 SAISONS
12 PLACE DE L' EGLISE 44440 TEILLE

REPAS DE NOEL

13.00€
Hors
BoissonLE MARDI 19 DECEMBRE
A PARTIR DE 12H30VENEZ AVEC VOTRE BONNE HUMEUR, PASSEZ UN
AGREEABLE MOMENT !

RESERVEZ VITE VOTRE TABLE

02 40 97 79 92 OU 06 12 82 62 35



SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

Services de garde



Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : www.3237.fr

Gardes infirmières :

ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33

Au cabinet : de 8h45 à 9h15



BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56

Kinésithérapeutes



MÉZIERE Lucie & MANIÈRE Véronique 39 rue du Haut-Bourg -

TEILLE 02.40.97.30.61 Cabinet, domiciles, sur RDV.

Médecins et ambulances :



Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.



Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h

LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24



Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26



A vendre œufs, pomme de terre et bois de chauffage 06.29.80.24.22

A vendre table de ping-pong 20 € et un lustre en étain 6 branches 10 € - 06.60.87.67.67

Mme ELIN Angélina recherche en chèque emploi service, heures de ménage etc.... Contactez moi au 06.45.95.70.48



CONSEIL MUNICIPAL du 26 septembre 2017

L'an 2017, le 26 septembre à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Bertrand DABO, Aurélie FERRE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET (arrivée à 20h45), Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Joseph TESTARD (pouvoir à Christian PRIOU), Marie-Paule BLANLOEIL (pouvoir à André GUIHARD), Fabrice ETIE (pouvoir à Lydia BEATRIX), Isabelle HARDY, Julien GAULTIER.

Secrétaire de séance : Catherine Rouil

► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 4 Juillet 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention ENEDIS dans le cadre du déplacement du transformateur situé devant la mairie.
- Recrutement d'un enseignant pour les TAP.

Réf : 2017-50

Désignation des suppléants CAO et SIAEP

Angélique Delanou ayant démissionnée de son poste, il convient de désigner de nouveaux suppléants pour les commissions suivantes : Commission d'appel d'offres (CAO) et SIAEP (syndicat d'eau).

Le maire informe également l'assemblée qu'il a contacté Mme Marina Cohuet qui a démissionné à son tour et Monsieur Julien GAULTIER sera absent ce soir.

Le maire demande à l'assemblée qui est candidat pour assurer ces suppléances :

Marie-Paule BLANLOEIL a fait part de sa candidature au maire pour être suppléante CAO
Jérôme SQUELARD se propose pour être suppléant SIAEP

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Marie-Paule BLANLOEIL en tant que suppléante CAO
Jérôme SQUELARD en tant que suppléant SIAEP

Réf : 2017-51

Conventions pour déplacement du transformateur « La Cure » ENEDIS

Dans le cadre du déplacement du poste de transformation dit de « la cure », les services d'ENEDIS ont besoin de signer deux conventions avec la commune :

- une convention de servitudes
- une convention de mise à disposition

Afin de lancer la procédure, le maire doit être autorisé à signer les dites conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les deux conventions.

Réf : 2017-52

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Teillé a engagé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) par délibération en date du 7 octobre 2014.

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a débattu sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) le 5 mai 2015.

Aujourd'hui, il convient, d'une part, de tirer le bilan de la concertation en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme et d'autre part, d'arrêter le projet de PLU en application de l'article L.153-14 dudit code.

Le projet de PLU arrêté sera ensuite communiqué pour avis aux personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à la délibération prescrivant la révision générale du P.L.U, la concertation a satisfait aux modalités définies par cette délibération. La concertation s'est appuyée sur les moyens d'information et d'expression suivants, ayant permis d'échanger avec le public, de recueillir et d'examiner des observations émises par la population :

- Un affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du P.L.U. pendant toute la durée des études nécessaires ;
 - Des informations relatives au P.L.U. sur les panneaux d'affichage de la commune et sur le site internet de la commune (dans sa rubrique consacrée aux grands projets et dans la page accueil et dans l'onglet actualités), permettant notamment :
 - . d'annoncer les réunions publiques consacrées au P.L.U.,
 - . d'accéder à différents documents aidant à comprendre la démarche et le projet de P.L.U. aux différentes phases de son élaboration :
 - *La présentation des phases d'élaboration du P.L.U. et du cadre réglementaire de la procédure, ayant fait l'objet d'une première réunion publique, le 11 février 2015,
 - *La présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), appuyée sur une synthèse d'éléments du diagnostic, ayant fait l'objet d'une seconde réunion publique le 25 juin 2015,
 - *La présentation de la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation et de règlement graphique et écrit, ayant fait l'objet d'une troisième réunion publique, le 14 avril 2016,
 - *La présentation de la prise en compte des risques miniers dans le projet de P.L.U., suite à une mise à jour du porter à connaissance de l'Etat relative à ces risques, ayant fait l'objet d'une quatrième réunion publique, le 27 avril 2017.
 - La publication des comptes-rendus des conseils municipaux, à la fois par affichage en mairie et sur le site internet de la commune, permettant de suivre les séances du conseil municipal ayant traité de la révision du P.L.U., à ses différentes phases d'étude :
 - Des articles dans le bulletin municipal annuel, présentant l'état d'avancement de la révision du P.L.U. et de la tenue de réunions publiques concernant le P.L.U. ;
 - Des articles dans la presse locale pour informer de la tenue de réunions publiques concernant notamment le P.L.U. ;
 - Une exposition de panneaux en Mairie à partir du mois de juillet 2015, présentant :
 - . Les phases d'étude, le contexte réglementaire de l'élaboration du P.L.U.,
 - . Le diagnostic du territoire,
 - . Les principales orientations générales du *Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)*,
 - . La traduction réglementaire du P.A.D.D. : projet de règlement graphique (plans de zonage exposés en mairie et consultables sur le site internet de la commune à compter d'avril 2016) et consultation possible en Mairie du projet de règlement et du projet des orientations d'aménagement et de programmation.
- L'organisation de quatre réunions publiques à la Salle Polyvalente, aux différentes phases de révision du P.L.U. :**
- . Une réunion publique le 11 février 2015, relative à une information sur le cadre réglementaire et les phases de l'élaboration du P.L.U.,
 - . Une réunion publique le 25 juin 2015, relative à une présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), sur la base de rappels d'éléments du diagnostic territorial, suivie d'échanges avec le public,
 - . Une réunion publique le 14 avril 2016, relative à une présentation suivie d'échanges relatifs à la traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), à travers le projet de règlement graphique (zonage) et écrit ainsi que le projet d'orientations d'aménagement et de programmation.
 - . Une réunion publique le 27 avril 2017, relative à une présentation d'ajustements apportés au projet de P.L.U. pour prendre en compte un complément du porter à connaissance du Préfet relatif à la prise en compte des risques miniers, présentation suivie d'échanges avec le public.
- L'organisation d'une réunion d'informations complémentaires relatives aux risques miniers, auprès des habitants de La Guibretière et du Roscouët à la Salle du Conseil, le 1^{er} juillet 2017,
- L'organisation de journées de rencontres avec les agriculteurs de la commune, afin d'affiner le diagnostic agricole nécessaire au P.L.U., de les informer du projet de P.L.U., de prendre connaissance de leurs projets et de leurs éventuelles observations relatives au P.L.U. : ces journées d'entretiens individuels avec les agriculteurs ont été organisées les 3 novembre 2015 et 6 novembre 2015.
- La tenue d'une réunion avec les acteurs économiques de la commune (artisans, commerçants), le 3 juin 2015, destiné à prendre connaissance de leurs projets et de leurs éventuelles requêtes liées à la révision du P.L.U.
- L'organisation d'ateliers de travail, avec des personnes ressources de la commune, permettant de réunir des représentants de l'association des pêcheurs, de l'association de chasse agréée, des agriculteurs et autres personnes ayant une connaissance particulière du territoire et de ses composantes naturelles dont des élus et une personne naturaliste représentant le bureau d'études accompagnant la commune dans la révision du P.L.U., afin d'examiner les trames 'verte' et 'bleue' et de définir les continuités écologiques sur le territoire Teilléen et en lien avec les territoires riverains. Ces ateliers se sont tenus les 21 janvier 2015, 14 avril 2015 et 5 novembre 2015.
- La mise à disposition du public des différents documents du projet de P.L.U. en mairie.

Plusieurs supports d'expression ont été mis à la disposition du public tout au long de l'étude du projet de P.L.U. :

- Un registre, mis à la disposition du public à partir du 26 juin 2015, destinés à recevoir les observations ou suggestions de toute personne intéressée,
- Les possibilités d'entretien avec Monsieur le Maire et l'Adjoint à l'urbanisme,
- La possibilité d'écrire au Maire,
- Les réunions publiques citées précédemment.

Toutes les remarques et observations formulées par la population, que ce soit sur le registre, par courrier, par entretiens individuels de personnes reçues en mairie, par rencontres de personnes sur le terrain ou lors des réunions organisées dans le cadre de la concertation du P.L.U., ont fait l'objet d'un examen par le bureau d'études et la Commission en charge de la révision du P.L.U. Ainsi, 49 observations ou suggestions écrites et 14 requêtes ou observations formulées oralement ont été émises et examinées, durant toute la concertation, auxquelles s'ajoutent des remarques ou des demandes véhiculées lors des réunions publiques.

Les principales demandes ou observations véhiculées sur le registre, par courrier ou lors de rencontres avec le public (réunions publiques, rencontres en Mairie et sur le terrain) ont pour objet :

- le classement en terrains constructibles pour favoriser la construction ou permettre des divisions parcellaires (préalables à la construction de logements), notamment sur des hameaux,
- L-a demande (collective) de reconnaissance du statut de village (et non de hameau) pour la Guibretière, accompagnée d'une demande de maintien en terrains constructibles,
- le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole ou naturelle,
- les possibilités de valoriser les bâtiments d'intérêt patrimonial du secteur de la Guibourgère,
- les conditions de réalisation du logement de fonction pour les exploitants agricoles,
- le classement en zone agricole de terrains pour assurer le maintien d'exploitations agricoles,
- les possibilités d'évolution des constructions existantes (habitations, activités artisanales) situées en dehors de l'agglomération,
- l'intégration au projet de P.L.U. de Teillé du projet éolien en cours et les possibilités d'implanter des grandes éoliennes,
- la possibilité d'extension d'une carrière,
- l'extension du secteur d'activités lié à la minoterie,
- la possibilité d'étendre la maison de retraite,
- les projets d'évolution d'activités économiques localisées dans l'agglomération,
- les activités récréatives et de loisirs existantes en zone agricole ou naturelle,
- le devenir des parcelles et des habitations concernées par les risques miniers,
- la crainte de dévalorisation des biens, notamment immobiliers, situés dans les secteurs visés par les risques miniers.

Celles-ci ont été étudiées, certaines ayant contribué à faire évoluer le projet de P.L.U. tout en respectant les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

La concertation a notamment permis de :

- Ajuster le périmètre et le zonage de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées, afin d'y admettre la construction tout en respectant les orientations du P.A.D.D. et dans une optique de gestion économique et rationnelle de l'espace,
- Préciser le contenu de l'orientation d'aménagement et de programmation 1, le long de la route de Nantes,
- Intégrer ou préciser des possibilités de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone agricole ou naturelle.

N'ont pas été prises en compte de manière favorable, les demandes de classement de terrain en zone constructible (pour de l'habitat) qui ne respectent pas les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, en particulier, les demandes visant :

- des terrains localisés sur des lieux-dits ou sur des hameaux en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées,
- des terrains situés en extension de hameaux (dans le respect des dispositions du SCOT du pays d'Ancenis, reprises par les orientations du P.A.D.D.).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent projet de PLU.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants du code de l'urbanisme, ses articles L. 103-2 à L. 103-6, R. 151-1 à R. 151-53 et R. 153-1 à R. 153-7 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 octobre 2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du conseil municipal du 5 mai 2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),

Vu la délibération n° 2016-12 du conseil municipal en date du 16 février 2016, décidant que le P.L.U. de la commune de Teillé est régie par les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur depuis le 1er janvier 2016, en particulier par les articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016,

Vu la décision de l'autorité environnementale, signée le 23 juin 2016, décidant de ne pas soumettre à évaluation environnementale la révision du P.L.U. de la commune de Teillé,

Entendu l'exposé,

Vu le projet de P.L.U tel qu'il est annexé à la présente délibération,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à la révision du P.L.U.,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention, 1 contre :

- Tire le bilan de la concertation telle que décrite ci-dessus ;
- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- Précise, conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme, que la présente délibération et le projet de P.L.U annexé à cette dernière seront transmis pour avis à :

- Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.),
- Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.),
- Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.),
- Messieurs les Présidents du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et du Conseil Régional des Pays de la Loire,
- Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre d'Agriculture,
- Madame et Messieurs les Maires des communes limitrophes : Mésanger, Mouzeil, Pannecé, Riaillé, Trans-sur-Erdre,
- Monsieur le Président de la COMPA (Communauté de communes du Pays d'Ancenis),
- Monsieur le Président du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays d'Ancenis.

Conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

Réf : 2017-53

Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation du festival « ce soir je sors mes parents »

La COMPA propose une convention de partenariat pour l'organisation du festival « Ce soir je sors mes parents » qui a lieu en partie sur Teillé cette année (du 20 au 22 octobre 2017). Cette convention évoque :

- La mise à disposition gratuite des locaux communaux,
- La mise en œuvre d'ateliers artistiques

Le Maire présente le projet de convention et demande l'autorisation de la signer.

Anne G : Il est regrettable que les dates annoncées dans la convention n'aient pas été respectées.

Réponse : Ceci est dû au manque d'inscriptions aux ateliers participatifs. La convention permet de couvrir les artistes et tous les intervenants.

Le Maire propose de procéder au vote en mettant une réserve sur les dates.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

Réf : 2017-54

Achat Terrain face à la mairie – parcelle AB574

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 6 septembre 2016, le conseil l'avait autorisé à faire le nécessaire pour l'acquisition de la parcelle située face à la mairie, cadastrée AB574 appartenant aux consorts Juton.

Cette délibération ne mentionnait pas de montant car l'estimation était en cours. Pour la signature de l'acte, une délibération précisant le montant de l'achat de 3 000€, frais d'acte à la charge de la commune, est indispensable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte d'achat pour la parcelle AB574 pour un montant de 3 000€, frais d'acte en sus.

Réf : 2017-55

Vente de Terrains à la Milsandière

Mr Thierry Cutullic, domicilié à la Milsandière, avait demandé à acheter des parcelles communales en 2015 : la mare du village ainsi que l'allée qui longe sa propriété. Après enquête auprès du voisinage, les riverains n'ont pas émis de refus. Une remarque a été évoquée relative à l'allée : garder l'accès à la tuyauterie et conserver pour l'un des riverains une sortie latérale.

Le bornage a défini les nouveaux numéros de parcelles, le maire propose les tarifs suivants, frais de bornage et d'acte à la charge de l'acheteur :

ZD39 – surface 680m² x 1.50€ = 1 020€

D1393 – surface 473m² x 7.50€ = 3 547.5€

Soit un total de 4 567.50€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente pour les parcelles ZD 39 et D 1393 selon les modalités ci-dessus.

Réf : 2017-56

Vente de Terrain au chemin de la Bouillière

Mme Cindy Soares, domiciliée au chemin de la Bouillière, a demandé à acheter un terrain communal devant sa propriété, représentant environ 100m², pour traiter les eaux pluviales.

Le bornage définira la surface précise, le maire propose le tarif suivant, frais de bornage et d'acte à la charge de l'acheteur :

Surface 100m² x 1.50€ = 150€ sous réserve du bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte de vente pour l'affaire énoncée ci-dessus, sachant que la surface n'excèdera pas 100m² au prix de 1.50€/m².

M. le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat avec la FDGDON44 dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques :

- * Proposition d'une prise en charge financière partagée des destructions entre la collectivité et le particulier. Nomination d'un référent local (agent de la collectivité, élu, bénévole,...) formé à la reconnaissance de l'espèce et assurant l'interface avec la FDGDON 44 pour faciliter la mise en œuvre de la destruction (authentification du nid, hauteur, accès, matériels nécessaires, critère d'urgence...)
- * La FDGDON 44 organise l'enlèvement des nids par le biais de prestataires préalablement référencés dans le plan d'action collectif et répondant aux exigences du cahier des charges.
- * Gestion administrative et comptable par la FDGDON 44

La commune doit définir le montant de votre participation financière et le pourcentage de prise en charge pour la destruction des nids, le solde étant financé par le particulier demandeur. Le Maire propose :

- Une participation communale à hauteur de 50% des frais engagés dans la limite de 130€ par intervention.
- Un montant maximum annuel de 500€ pour la participation à la lutte pour que la FDGDON44 puisse indemniser le prestataire. Ce montant pourra être revu en fonction du nombre de demandes de destructions de nid.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la lutte contre les frelons asiatique et autorise le maire à signer ladite convention avec une prise en charge à 50% dans la limite de 130€ par intervention et plafonne le montant annuel à 500€.

Recensement 2018 : recrutement d'agents recenseurs (vacataires)

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 18 janvier au 17 février 2018 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière non connu à ce jour qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des trois agents recenseurs selon les modalités suivantes :

Nombre	création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires		
Rémunérations au choix :	forfait de 1 100€ brut par agent	Feuille logement	1.05€
		Bulletin individuel	1.20€
		Journée de formation	31€
		Déplacement	90€

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront prévus au budget 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la seconde proposition

- * Autorise le recrutement de 3 agents recenseurs

- * Fixe la rémunération en fonction du nombre de feuilles logements et bulletins complétés, à savoir :

Feuille logement	1.05€
Bulletin individuel	1.20€
Journée de formation	31€
Déplacement	90€

Augmentation du temps de travail d'un agent (<10%, pas d'impact sur le régime de retraite).

Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu des plannings élaborés pour la rentrée 2017, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent du restaurant scolaire et entretien des bâtiments pour éviter le versement d'heures complémentaires : passage de 21h à 23h par semaine. L'augmentation étant inférieur à 10%, l'avis du CDG 44 n'est pas requis. Le Maire propose comme date de mise en application le 1er octobre 2017.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent de restaurant scolaire et entretien des bâtiments à temps non complet créé initialement pour une durée de 21 heures par semaine par délibération du 12 janvier 2016, à 23 heures par semaine à compter du 1er octobre 2017,

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Réf : 2017-60

Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire

Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des temps d'activité périscolaire, la commune emploie un professeur de l'école Jacques DEMY, fonctionnaire de l'Education nationale.

La réglementation des cumuls d'activités permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique, fixée par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 et la note de service du Ministère de l'Education nationale du 26 juillet 2010, précise les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal.

D'autre part, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- * d'autoriser le Maire à recruter un fonctionnaire du ministère de l'Education nationale pour assurer des tâches d'animation pendant les temps d'activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires,
- * le temps nécessaire à cette activité accessoire est évalué à 1h20 par semaine,
- * l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire fixée à 11.91 € brut, correspondant au grade de l'intéressé et au taux horaire « surveillance » du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Commerce Proxi

L'ouverture des plis a eu lieu le 18 juillet 2017, voici la décision de la CAO :

Lot	Objet	Choix de la CAO
1	Gros œuvre	Bouchereau
2	Charpente et bardage métallique – Métallerie	CM Batim
3	Menuiseries intérieures et extérieures	Subileau
4	Cloisons sèches – Plafonds – Plafonds suspendus - Parois isothermes	Auneau
5	Revêtements de sols scellés – Faïence	Bricard
6	Peinture – Revêtements muraux	Poirier Nicolas
7	Plomberie sanitaire	Joulain
8	Chauffage – Ventilation	Joulain
9	Courants Forts et faibles	Joulain

Les tarifs des entreprises sont plutôt favorables.

Lydia demande s'il est possible de diffuser la photo du futur Proxi ainsi que les plans ? Réponse : oui

Point Travaux : destruction du fonds du magasin, mise en place du fournil en fonds de magasin pour décembre. Les travaux reprendront ensuite le 15 janvier 2017. Le Magasin reste ouvert pendant toute la durée des travaux.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission culturelle – Arnaud Pageaud :

Guinguette de l'Erdre – 24/09/2017 : bilan positif, environ 600 personnes avec un temps ensoleillé. Le bar était tenu par Polygames et New renard. Cette manifestation demande un investissement humain important.

Festival ce soir je sors mes parents : 3 mercredis avec le centre de loisirs pour le projet participatif, faute d'inscriptions. Festival du 20 au 22 octobre 2017.

70 ans et + : une feuille de présence pour la préparation en matinée + l'après-midi circule pour noter les disponibilités de chacun. Date : 4 novembre 2017 avec un Duo Jazz. Reste à choisir le gâteau. Prochainement, inviter le conseil des jeunes à participer à cette après-midi.

Harpes au Max : budget de 150 000€ sur tout le territoire. 18 mai 2018 : concert de harpes celtiques. La compa est en attente de lieux atypiques (jusqu'au 30/11/17).

Illuminasons : avec Michel Huard, positions à définir en fonction des travaux du bourg. Inauguration le 8 décembre 2017 à 19h00. Proposition ASCED

Athlétisme : course du Père Noël.

Noël des scolaires : vendredi 22 décembre 2012, spectacle musical autour des déchets.

Armat : signature de la convention mi-décembre.

Une demande de résidence au théâtre par une compagnie de Danse

Nouvelle offre de sport à Teillé : Art martial coréen (adulte et jeune)

Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

TAP 2017-2018 : mercredi matin de 11h à 12h20, effectif 116 sur 127 inscrits à l'école. Devenir des TAP en 2018-2019 : passage à 4 jours ?

Effectifs en septembre 2017 : St Pierre = 66 élèves, J Demy = 127 élèves.

Une réunion Mairie-Ecole sera faite à chaque période.

Restaurant scolaire : résiliation du contrat avec Restoria, formation du personnel, fréquentation identique à l'an passé. Les tarifs 2018 seront votés au prochain conseil. Formation en cours : gestion des conflits.

Projets :

Conseil des jeunes : 1^{er} appel = seulement 2 jeunes, 2nd appel = courrier aux jeunes nés entre 2000 et 2006 + parents envoyés.

Soirée débat : choix du thème avec les directeurs d'école.

Skate Park : intégré au conseil des jeunes.

Communication – Catherine Rouil :

Guinguette : communiqué de presse, et prises de photos.

Réunion du 17/11/2017 avec les associations pour le calendrier 2018 et le panorama 2017.

Lydia B : lisibilité du Teillé actualités difficile : taille des caractères + choix des couleurs. =>Revoir la mise en page. Site internet : mettre le panorama 2016 en ligne, photothèque pas alimentée ->demande extraction statistiques site

Voirie – Christian Priou :

PATA : début octobre.

Budget : la somme prévue au budget pour la rue des Rochettes ne sera finalement pas utilisée, il faut attendre 1 à 2 ans pour faire un enrobé. Jojo a demandé des devis pour refaire la rue des Eglantines.

Travaux réalisés par le service technique : réseau d'eaux pluviales à la Guignardière et en bas du parking d'Autosystem.

Tourisme – Christian Priou :

Le projet de chemin de randonnée : 1^{er} circuit à proposer, réponses favorables des propriétaires, encore quelques réponses en attente. Demandes à faire : ouvrir une fenêtre sur la voie verte pour accès visuel sur le plan d'eau, sécuriser les bords de la RD.

Demande de parcours fractionné (coureurs à pied) au plan d'eau : 1 500m, facture de 300€ environ pour les panneaux

Pêche de Riaillé : l'association a fait une demande pour que l'étang de Teillé soit reconnu Parcours de Pêche Familial. Pour cela, il faudrait installer un barbecue et quelques tables en plus. Ce serait le 1^{er} étang en Loire-Atlantique.

Aire Camping-car : le département n'a pas donné suite à la demande de subvention. La commission va retravailler le projet.

Panneaux d'indication au plan d'eau : devis en cours.

Lydia B. : Présence des castors ?

Réponse : ils sont revenus mais interdiction de les chasser car espèce protégée, ils repartiront certainement dès que le niveau de l'eau aura augmenté.

Dégradation de bâtiments : vitres cassées au restaurant scolaire et salle polyvalente, fenêtre et porte cassées au terrain de foot. Devis en cours pour les assurances.

questions diverses

Arnaud P. : remerciement aux services techniques pour le travail fourni pour l'organisation de la Guinguette

Don de Mme Gaudin : tous les frais à sa charge

Lydia B. : souhaite avoir le nombre de pages vues sur le site internet.

Anne G. : fientes de pigeon sur les trottoirs

Réponse : évacuation des pigeons à l'étude mais onéreux ; faire venir un fauconnier coûte 6 000€ à 9 000€ la 1^{ère} année, voir avec la FDGDON44 ? recherche en cours.

Déjections canines : aller voir les propriétaires directement.

Demande pour tonte du trottoir de la Sensive : la tondeuse ne passera pas.

Jérôme S. : 53 enfants prennent le car vers Ancenis le matin, l'éclairage dans l'escalier derrière l'église ne fonctionne pas : revoir l'heure d'allumage du matin vers 6h30.

